

Et au milieu de l'ex-étang coule une rivière



LE THEIL. Hier à Cieux, matinée pédagogique sur le site d'un ancien étang, supprimé en 2021, sous l'égide du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne. photo stéphane lefèvre

Laurent Bonilla

Environnement Le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne, qui défend la suppression de certains plans d'eau, accusés de tous les maux, a organisé une matinée pédagogique hier à Cieux, sur le site de l'ancien étang du Theil, supprimé en 2021.

Les étangs, éternelle source de discordes. On le sait, ils sont très nombreux dans notre région. En Haute-Vienne, l'administration en avait recensé 7.328 en 2004, soit plus que la Creuse et la Corrèze réunies.

Certains estiment qu'ils dégradent les milieux naturels, notamment parce qu'ils entravent « la libre circulation des organismes vivants et leurs accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments, ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques », selon une étude de l'Établissement public du bassin de la Vienne. Entre autres.

D'autres n'ont pas le même point de vue. Notamment des scientifiques, qui en font, tout du moins pour certains, de précieux réservoirs pour la biodiversité, avec une

capacité importante à piéger et dégrader les pesticides.

Le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV), lui, a choisi son camp et milite pour la suppression de certains étangs. « Pas tous, évidemment », précise son directeur, Yoann Brizard, ingénieur, certainement l'un des meilleurs spécialistes des milieux aquatiques aujourd'hui dans notre région. « Il y a des étangs qui ont un rôle important : réserve d'eau pour incendies, base de loisirs, pêche, etc. Mais à côté, il existe de très nombreux étangs peu ou mal entretenus, qui nuisent à l'environnement. J'estime qu'on devrait en supprimer la moitié, car une mise aux normes n'est pas suffisante pour rétablir un bon état écologique ».

Des dispositifs ont été créés pour permettre l'abreuvement des animaux

Certes, il existe une réglementation obligeant les propriétaires d'étangs à effectuer certains travaux. Sauf que les exemples où l'administration peine à se faire obéir ne manquent pas...

En attendant, Yoann Brizard a favorablement répondu à deux associations environnementales, Sources et Rivières du Limousin et Saint-Junien Environnement, qui souhaitent se rendre sur les lieux d'un étang récemment supprimé.

C'était donc hier à Cieux, plus précisément au village du Theil, où un étang de 3.000 m², créé en 1972, a été supprimé en 2021. « Les propriétaires ne pouvaient plus l'entretenir. Ils ne pouvaient pas effectuer les travaux nécessaires. Ils ont donc fait le choix de l'effacer » (c'est le terme administratif adéquat pour suppression), précise le directeur du SABV.

Un ruisseau traverse le site

« Il est évident que le grand nombre d'étangs contribue à assécher les cours d'eau. C'est notamment le cas ici à Cieux autour du ruisseau de La Vergogne : on en compte 2,7 au km². Vers Nieul, autour de La Valette, il y a 3,2 étangs au km². Les étangs, en brisant ce que l'on appelle la continuité écologique des cours d'eau, contribuent aussi à la qualité moyenne ou mauvaise des eaux quand nous les analysons et à l'érosion des berges des rivières dans certains cas », poursuit Yoann Brizard.

Au Theil, le SABV a donc été le maître d'œuvre de la suppression de l'étang. « Il a fallu créer un bassin de décantation, puis nous avons siphonné l'étang ».

Mais l'eau n'a évidemment pas totalement disparu du site : le SABV a permis à un ruisseau de le traverser, non sans l'obliger à suivre des méandres afin de pouvoir

gérer les crues.

Seulement comme souvent en Haute-Vienne, des éleveurs vivent à proximité des étangs. Ôter du paysage ces derniers revient à enlever une source d'eau pour les animaux, via notamment une dérivation. C'est le cas au Theil, et c'est pour cela que le SABV a créé, à ses frais, deux dispositifs qui permettent l'abreuvement des bêtes (en l'occurrence des moutons) : une petite pièce d'eau d'un côté, qui sera bientôt reliée à un abreuvoir, et, d'un autre côté, deux autres abreuvoirs déjà installés, dont l'eau est tirée d'un ruisseau. Mieux : un partenariat entre l'éleveur et le Conservatoire d'espaces naturels permettra bientôt aux moutons de pâturer sur l'ancien étang.

Évidemment, les travaux de suppression ont un coût : 60.000 € dans le cas du Theil. Mais comme ils ont été reconnus d'intérêt général, ils ont été entièrement pris en charge par l'État et la Région. « Mais ce n'est pas toujours le cas, précise Yoann Brizard. Il faut parfois que le propriétaire participe financièrement. Tout dépend du dossier ».